



Lyon, cœur de la Métropole, David Kimelfeld, son président, souhaite que d'autres communes volontaires, expérimentent la piétonisation de leurs centres-villes ou centres bourgs et de déclarer: « *Le statu quo n'est plus possible, le moment est venu d'avancer* ».

Certaines communes de la Métropole ont d'ores et déjà travaillé sur de

nouveaux modèles permettant d'apaiser les usages au sein de leur territoire. Par exemple, Oullins va ainsi lancer avec la Métropole une zone 30 sur l'ensemble de son territoire. D'autres, comme Bron et Villeurbanne travaillent sur ce sujet.

Pour en savoir plus : www.grandlyon.com

Amiens : une nouvelle charte de la vie nocturne à Saint-Leu

La charte de la vie nocturne pour concilier festivités et droit au calme dans le quartier Saint-Leu évolue. Signée entre le maire, le préfet et le président de l'association des commerçants en octobre 2015, auxquels s'est joint le président de la Fédération des associations d'étudiants picardes, cette charte s'adapte à la réalité du terrain grâce aux préconisations du comité de suivi et des Assises de la vie nocturne qui se sont déroulées en décembre 2018. Désormais, elle implique individuellement les commerçants qui s'engagent par écrit et affichent leur adhésion. Cette charte de la vie nocturne a pour vocation de concilier des attentes des riverains des commerçants et des noctambules pour favoriser le mieux vivre ensemble.

Afin d'évaluer le dispositif, la Ville d'Amiens a organisé, fin 2018, les Assises de la vie nocturne. La concertation s'est déroulée en trois étapes : une première réunion avec

des commerçants a été suivie d'une réunion avec la Fédération des Associations Étudiantes Picardes et les corporations étudiantes. Enfin, une réunion publique avec les habitants le



15 janvier 2019 a été la dernière étape des Assises. La charte a été amendée, actualisée suite à ces différentes rencontres et échanges. Elle a été validée par l'État (Préfecture, DDSP) et a fait l'objet du passage au Conseil municipal du 25 avril 2019.

Les principales mesures...

En ce qui concerne les nuisances sonores et troubles de voisinage, les exploitants s'engagent à respecter la tranquillité publique et à mettre en œuvre tous les moyens tendant à la préserver. Ils doivent attirer l'attention de leur clientèle sur le bruit qu'elle peut générer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement. Ils doivent rappeler à leurs clients que l'absence de civisme peut conduire à l'intervention des forces de l'ordre et à la fermeture de l'établissement. Lorsqu'ils diffusent de la musique amplifiée, les gérants s'engagent à respecter les dispositions légales régissant la lutte contre le bruit.

Dans le cadre de la charte sont prévus : la création d'un référent de la police nationale pour les établissements de nuit, l'élaboration d'un programme d'actions annuelles de prévention, la formation de groupes de travail, incluant les associations étudiantes pour l'organisation de leurs soirées d'intégration, la mise en place de projets de médiation et de déplacements sécurisés.

La charte de la vie nocturne de la ville d'Amiens portera la signature individuelle du commerçant en officialisant ainsi son engagement dans la charte.

Un logo, relatif à la charte a été créé et il sera apposé sur les supports de communication relatifs à la vie nocturne. Chaque établissement signataire recevra la charte et le logo afin de les placer sur la vitrine de l'établissement.



Écho des villes



La nouvelle charte a été signée le 4 octobre par Muriel NGUYEN Préfète de la Somme, Brigitte FOURE, Maire d'Amiens, Keven KATTEAUX, Président des commerçants de Saint-Leu, Angèle

LEMAIRE, Présidente de la Fédération des Associations Étudiantes Picardes et M^{me} JEANSON, représentante de l'Association le MAIL ainsi que les commerçants présents.

Rappelons que la Ville d'Amiens a été parmi les premières à élaborer une charte pour la vie nocturne: la Charte « *Nuit douce* ». Lancée en juin 1997, elle avait rassemblé alors 33 restaurateurs, cafetiers et gérants de discothèque, et obtenu en 1999 un « *Décibel d'Or* ».

Pour en savoir plus: www.amiens.fr



Plus de 7 Français sur 10 (74 %) ont également ressenti les effets des nuisances sonores de leur ville. Les principales conséquences citées sont: un sommeil difficile (44 %), des sentiments de fatigue (37 %) et de stress (33 %).

Une solution invoquée pour faire baisser la pollution: l'instauration de davantage de journées sans voiture plébiscitée par plus d'un Français sur deux.

Les Français souhaitent des « journées sans voiture » plus nombreuses

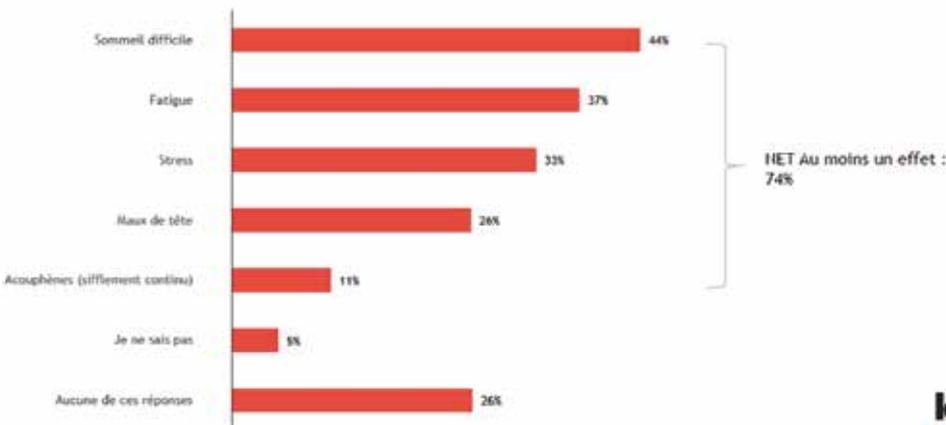
À l'occasion de la « Journée sans voiture » LeComparateurAssurance.com a fait réaliser une enquête (1) par You Gov afin de connaître le ressenti des Français face aux effets de la pollution sur leur santé.

Il ressort du sondage de You Gov que plus d'un Français sur deux a déjà ressenti les effets de la pollution de

l'air sur leur santé et celle de leurs enfants. Ils sont 2 sur 3 à ressentir ces effets au quotidien.

Quel(s) effet(s) ont déjà eu sur vous, ou l'un de vos proches, les nuisances sonores de la ville dans laquelle vous habitez? Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent.

Base brute: Adultes 18 vivant en agglomération (1002)



lecompareur
assurance.com